

Le 11 février 2004

Saguenay

6211-19-014

Monsieur Joseph Zayed  
PrésidentMonsieur John Haemmerli  
Commissaire

Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

**Sujet : *Projet d'implantation d'une usine de traitement de la brasque usée à Jonquière,  
par Alcan Métal primaire.***

Monsieur le président,  
Monsieur le commissaire,

*Dans l'exposé qui suit, je désire exprimer à la commission mes préoccupations et mes  
opinions concernant le projet ci-haut mentionné :*

Mon histoire au Saguenay commence en 1976, l'année où je suis devenue une citoyenne de Jonquière, en venant y travailler en santé communautaire. Depuis ce temps, j'ai développé la ferme conviction que la santé des gens passe avant tout par la prévention de la maladie, en considérant l'être humain dans sa globalité et son environnement. Mes expériences de travail et mon intérêt soutenu pour la santé et l'éducation m'ont amenée, comme bien d'autres, à considérer la protection de l'environnement comme un enjeu majeur de société. D'où l'importance de prendre part à une prise de conscience collective de l'état planétaire et de m'engager personnellement dans des actions locales.

Plus précisément, je demeure à Arvida, là où les gens reconnaissent la valeur esthétique de son urbanisme ainsi que la dynamique sociale qui s'y développe. Cependant, puisqu'il y a toujours un revers à une médaille, le taux de pollution atmosphérique et résiduelle, générée par les opérations des usines environnantes, y est élevé. Ainsi, dès l'annonce du projet d'implantation d'une usine de traitement de la brasque usée au Complexe Jonquière d'Alcan, j'ai senti l'importance d'exprimer mes préoccupations sur ce sujet.

Au cours de la première étape des audiences, j'ai écouté attentivement les représentants du promoteur décrire les démarches et les choix qui ont été faits jusqu'à maintenant. J'ai pu y estimer davantage le degré élevé de dangerosité de la brasque ainsi que l'ampleur de son entreposage sur le site du Complexe Jonquière : 517,000 tonnes de matière résiduelle nocive, corrosive et réactive à l'eau. J'en suis encore fortement impressionnée. Et sur ce point, on ne peut qu'entrevoir l'urgence de traiter cette matière dangereuse.

Concernant le choix du procédé qui a été mis de l'avant par le promoteur, je ne possède pas les compétences pour en juger la pertinence, ni pour le remettre en cause. Là, où je me questionne particulièrement, c'est sur le calcul du seuil de rentabilité dans la mise en marche de l'usine. À mon sens, il serait plus juste d'envisager le traitement de déchets comme une dépense plutôt qu'une source potentielle de revenu. On peut, bien sûr tenter d'en réduire les coûts mais essayer de rentabiliser le traitement de la brasque, c'est nécessairement nous entraîner vers son importation. Et vous conviendrez sans doute que la région du Saguenay a considérablement atteint son point de saturation en matière de déchets puisqu'elle porte le titre, peu enviable, de « Poubelle du Nord ».

Ce qui m'amène à vous exprimer mes suggestions concernant le présent projet, soit :

- Que le promoteur traite en priorité et **en exclusivité** la brasque entreposée sur le site du Complexe Jonquière et celle générée par ses usines de la région. Et si, à partir d'un certain temps, la quantité de brasque entreposée atteint un niveau acceptable (jugement possiblement porté par le ministère de l'environnement), le traitement de la brasque issue des autres alumineries Alcan du Québec pourrait être envisagée. Aucune brasque produite par des alumineries concurrentes ou par Alcan hors Québec ne devrait être acheminée à l'usine du Complexe Jonquière.
- Qu'à court terme, dès l'acceptation du projet, des travaux de recherche menés par le promoteur soient enclenchés et accélérés en vue de trouver des solutions au manque de valorisation des sous-produits ( carbonés, inertes, fluorures, etc.). Et que ces études tiennent compte des impacts environnementaux et sociaux que comporterait la réutilisation des matières résiduelles du traitement de la brasque au Complexe Jonquière. L'implantation d'usines de recyclage des sous-produits, sur place, éviterait leur transport vers l'extérieur et serait créateur d'emplois.
- Qu'une étude approfondie soit menée par le ministère de l'environnement, de concert avec le ministère de la santé et des experts en toxicologie, afin d'évaluer les émissions possibles de particules et de gaz nocifs pour qu'elles soient réduites au minimum lors de la mise en marche de l'usine. Quant à l'eau utilisée, elle devrait faire l'objet d'une attention particulière en ce qui a trait à la quantité requise ainsi qu'à son état lorsqu'elle est retournée dans l'environnement, à la fin de son cycle d'utilisation.

Enfin, je suis consciente que ces suggestions s'inscrivent dans un processus complexe qui doit tenir compte des dimensions socio-économique et environnementale du projet. Toutefois, je continue d'espérer qu'à la lumière des connaissances, des expériences et des moyens disponibles aujourd'hui, les décisions seront prises à partir des choix les mieux éclairés.

**Merci de l'attention que vous portez à cette réflexion.**

France Goyard